



Droit de communication entre victime et agresseur

Par Jacinthe

Bonjour,

Je m'appelle Jacinthe, j'ai 19 ans et j'aimerais savoir si j'ai le droit étant victime de parler en privé à mon agresseur. Une procédure est déjà en cours...

Merci,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Et pourquoi voulez vous lui parler ?

C'est probablement cet agresseur qui a une interdiction de communiquer avec vous.

De ce fait si vous prenez l'initiative de le contacter il peut être sanctionné par votre faute.

Demandez à votre avocat de transmettre les informations indispensables.

Par Jacinthe

J'aimerais qu'il ait l'autorisation de venir à mon enterrement

Par yapasdequoi

Vous pouvez déposer vos dernières volontés chez un notaire.

Vous n'avez pas de raison réelle de parler à votre agresseur à ce sujet.

Par Jacinthe

D'accord merci

Par LaChaumerande

Bonjour

Si votre agresseur est un membre de votre famille et que vous êtes suivie par un psy, demandez-lui conseil. Peut-être jugera-t-il que cela vous ferait plus de mal que de bien.

Vous pouvez aussi lui écrire, avec l'aide de votre avocat.

Par Jacinthe

Bonjour,

Oui, c'est un membre de la famille. Oui, je suis suivie psychologiquement, je demanderai. Mais je ne vois pas pourquoi ça me ferait du mal puisque je ne serai plus de ce monde.

Je n'ai vu mon avocat qu'une seule fois pour l'instant (c'est le début).

Par yapasdequoi

Je vous recommande de retourner rapidement revoir votre psy. Car préparer son enterrement à 19 ans démontre un malaise évident.

Ce n'est certainement pas en contactant votre agresseur pour l'inviter à votre enterrement que vous améliorerez votre état.

Si vous avez des idées noires, vous trouverez des numéros de téléphone des services d'écoute gratuits et anonymes sur cette page :

[url=https://www.ameli.fr/seine-et-marne/assure/sante/urgence/pathologies/crise-suicidaire-tentative-suicide]https://www.ameli.fr/seine-et-marne/assure/sante/urgence/pathologies/crise-suicidaire-tentative-suicide[/url]

Par Jacinthe

Merci

Par ESP

Bonjour et bienvenue sur ce site.

J'ai rencontré 2 cas de ce genre déjà.

Si vous disparaissiez, vous ne serez plus utile à personne alors que vous pouvez vous en sortir. Ce sera long, mais vous pouvez être désormais d'une grande importance pour beaucoup de gens.

Première chose, vous faire épauler par la bonne structure ou le bon avocat et faire condamner l'auteur(e) de votre agression.

Adhérez à une association de victimes, appelez le 3919 aussi.

Vous avez un beau but, c'est celui de mener un combat pour vous et pour toutes les victimes que vous allez aider.

Allez ! Foncez !!!

Avec tous mes vœux de courage.

Par LaChaumerande

Je m'en doutais, d'où mes questions.

n'essayez pas de le rencontrer, vous risquez de vous effondrer devant lui, ce serait une victoire pour lui.

Ne lui donnez pas la satisfaction de mettre fin à vos jours, ce serait une victoire pour lui.

Je vous souhaite beaucoup de courage.

Par Isadore

Bonjour,

S'il est en prison au moment du décès, peu de chances qu'on le laisse sortir, ne serait-ce que par égard pour vos proches ou ses éventuelles autres victimes.

Ce genre de détenu dangereux doit sortir avec une escorte que la justice peut rarement fournir faute de moyens. Bref matériellement c'est presque impossible.

Je vous conseille aussi de voir une association de victimes. Le plus urgent est de prendre soin de vous. Votre enterrement n'aura pas lieu avant quelques décennies, vous pourrez y penser plus tard.

Quoi que vous pensiez maintenant, vous êtes une personne remarquable et qui a beaucoup de courage.

Par Jacinthe

Bonjour,

D'accord merci pour ces éclaircissements.

Par kang74

Bonjour

Vous avez l'association " l'enfant bleu" qui est formidable : vous trouverez une personne qui a l'expérience de tout cela, et qui vous permettra un soutien tant juridique qu'un soutien psychologique .

Et vous vous sentirez moins seule aussi en découvrant la force des victimes , qui sauront exactement ce que vous ressentez, ce que vous vivez mais aussi ce qu'il s'est joué .

Votre victoire c'est d'être là, malgré tout, votre force, c'est le courage d'avoir dénoncé ces faits .

Ce n'est pas simple dans un contexte familial, c'est éprouvant : il faut vous faire aider .